

## **CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte**

Publié le 23/12/2024

### **Conseil Syndical Session du 18 décembre 2024**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – – Thierry REPENTIN -

Excusés : Luc BERTHOUD – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Raphaële MOURIC- Alain THIEFFENAT - Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Pouvoirs : Marie BENEVISE à Florence BOURGEOIS.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ – Régis DORMOY – Sabine LOUP-MENIGOZ - Christelle POUZERATTE – Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 12 décembre 2024

Délibération N° C24-79

### **PAE CASSINE AVENANT CONVENTION PORTAGE EPFL – LIAISON CENTRE-VILLE**

#### **Rapport au Conseil Syndical**

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de La Cassine, sur la commune de Chambéry.

La maîtrise foncière du bâtiment, situé à l'angle du faubourg Reclus et du chemin de La Cassine, est indispensable pour gérer la liaison avec le centre-ville.

En effet, l'immeuble est situé au cœur de la liaison centre-ville, dans le périmètre de la DUP approuvée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020.

L'objectif étant à terme la maîtrise complète de l'immeuble, Chambéry-Grand Lac économie a sollicité l'EPFL aux fins que soient engagées des négociations avec les propriétaires, afin d'aboutir à des acquisitions amiables, pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie.

Un nouvel accord a été trouvé portant sur les lots n°13, 14 et 15 au prix de 89 000 €.

Il restera deux lots à acquérir (43 et 44) pour lesquels des négociations sont en cours.

L'EPFL maîtrise d'ores et déjà les lots 10, 11, 12, 50 et 52, 19, 20 et 21, 31, 33 et 49, 22, 23 et 48, 9 et 51, 16, 17 et 18, 34, 35 et 36, 24, 45, 46 et 47, 4, 6 et 32, 28, 29 et 30, 25, 26 et 27, 37, 38, 39, 40 et 42, 1, 2, 3 et 41, pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie, dont le portage, acté par délibération n°21-97 en date du 21 décembre 2021, fait l'objet d'une convention de portage avec l'EPFL, portant les références n°21-536 : Liaison centre-ville Cassine (fusion des conventions n°17-358 et 21-511).

Par courrier du 3 octobre 2024, l'EPFL de la Savoie a informé Chambéry-Grand Lac économie de la suite favorable donnée par le conseil d'administration du 24 septembre 2024 à cette demande de portage complémentaire, et a joint l'avenant parcellaire à la convention de portage n° 21-536 : Liaison centre-ville Cassine (fusion 17 358 et 21 511), rédigé aux conditions financières suivantes :

Date de début du portage : 30/10/2017 – Date de fin de portage : 30/10/2029

Durée : 12 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Considérant la localisation du bâtiment et l'intérêt pour Chambéry-Grand Lac économie de maîtriser à terme l'intégralité de l'immeuble,

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve l'avenant n° 8 - parcellaire à la convention de portage n°21-536 avec l'EPFL, venant ajouter à la convention initiale les lots n°13, 14 et 15, et 43 et 44, de la copropriété sise 183 faubourg Reclus à Chambéry et cadastrée section BS n°66.

**Article 2 :** Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,  
Le 18 décembre 2024

  
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Présidente